

## DELIBERATION CFVU-099-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 13 septembre 2023**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 20 septembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire

Sabine MALLET

Signé le 03 octobre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 03/10/2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 09 mai 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 09 mai 2023 à 14h40, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Excusée
AUDRAIN Léa	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BOISSON Didier	Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER
BOUIS Sylvie	Excusée, a donné procuration à Monsieur COADOU
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Présent
BRÉON Lucie	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Présent
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent
GARNIER Maxence	Excusée, a donné procuration à Monsieur BRIAND--BOUCHER
GRIMAULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir <i>Equinoxe CARROUÉ</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur BRIAND--BOUCHER
HOWA Hélène	Présente
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Madame AUDRAIN
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAULT
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana	Présente

ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

**Membre de droit présent :**

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président présents :**

AMIARD Stéphane, Vice-président Patrimoine, transition écologique et numérique  
BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

HARTHEISER Florence, Directrice du Service de Santé Universitaire

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1-1 Parcoursup – Nombre de vœux.....	1
1-2 MonMaster – Nombre de vœux .....	1
1-3 Point sur la situation en LLSH .....	1
<b>2. Enseignement et conventions .....</b>	<b>6</b>
2-1 Bilan du projet HyPE13 .....	6
2-2 Bilan à mi-parcours – Thélème .....	8
2-3 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG.....	12
2-4 Modification de l’offre de formation de l’IUT Angers-Cholet.....	12
2-5 Offre de formation – Maquettes – IUT Angers-Cholet.....	13
2-6 Modification des MCC .....	13
2-7 Conventions .....	15
<b>3. Vie universitaire .....</b>	<b>16</b>
3-1 Bilan de l’AFEV .....	16
<b>4. Questions diverses .....</b>	<b>16</b>
<b>5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 09 mai 2023 .....</b>	<b>18</b>

## 1. Informations

### 1-1 Parcoursup – Nombre de vœux

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle comptabilise 36 320 vœux en 2023 sur Parcoursup alors qu'il y en avait 35 916 en 2022 pour l'Université d'Angers, soit environ 400 vœux supplémentaires par rapport à l'année dernière.

Les différences les plus importantes sont les suivantes :

- - 935 en Psychologie (5 164 vœux) et - 200 en LAS Psychologie (1 556 vœux)
- - 339 en SVTC (1 967 vœux) et - 69 en LAS SVTC (1 090 vœux)
- + 315 en Tourisme (1 355 vœux)
- + 349 en Tourisme parcours Hospitalité (776 vœux) et + 168 en LAS Hospitalité (260 vœux)
- + 353 en Économie Gestion (3 710 vœux)

### 1-2 MonMaster – Nombre de vœux

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle identifie 19 004 candidatures en 2023 alors qu'il y en avait 19 010 en 2022 sur e-candidat, tout en précisant que tous les dossiers n'ont pas encore été vérifiés.

Les différences les plus importantes sont les suivantes :

- - 943 en Droit privé (1 147 candidatures)
- - 986 en Droit des affaires (251 candidatures)

Madame TRAVIER aimerait avoir le nombre de vœux par candidat et par mention, aussi bien au niveau de l'université qu'au niveau national.

Madame MALLET indique qu'un retour sera effectué ultérieurement à ce propos.

### 1-3 Point sur la situation en LLSH

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en indiquant que l'assemblée générale reconduit l'occupation de l'amphi A toutes les semaines depuis le 21 mars dernier.

Elle rappelle la nécessité de libérer l'amphithéâtre pour que les secondes sessions puissent avoir lieu dans le calendrier prévu, à partir du 7 juin 2023. Si les secondes sessions ne peuvent pas débuter au 7 juin, le calendrier sera allongé et les délibérations de seconde session ne pourront pas avoir lieu avant le 14 juillet, ce qui serait problématique notamment concernant l'admission en master.

Monsieur ROBLÉDO confirme que l'occupation a débuté le 21 mars dernier, il s'y était rendu à cette même date, en soirée, pour entendre les étudiants qui avaient manifestement quelques éléments d'insatisfaction. Il a proposé à ce qu'une délégation de ces étudiants puisse venir rencontrer la présidence puisque les revendications tournaient essentiellement autour de l'organisation des études. Des éléments de réponse ont été transmis dès le 22 mars. La présidence a ensuite appris que la délégation reçue n'avait pas été légitimement

investie. Les contacts se sont poursuivis pour continuer à avancer sur un certain nombre de revendications.

Une seconde rencontre entre la présidence et une dizaine d'étudiants a eu lieu le 19 avril 2023, suite à la rédaction d'un tract sur lequel une série de points était listée. Des réponses positives ont été apportées par la présidence mais l'occupation continue à être votée par l'assemblée générale. Les éléments évoluent dans le temps puisque cette occupation représente aussi un soutien au mouvement social contre la réforme des retraites. Dès lors, la présidence ne sait plus réellement pour quelles raisons les étudiants restent nuit et jour dans l'amphi A. Les craintes de la présidence portent sur la sécurité qui peut régner au sein de cet amphithéâtre, avec la présence de multiprises, de matelas, etc. Le contact est constant et la présidence ne souhaite pas que la fin de l'occupation le soit par des mesures « violentes ». L'Université d'Angers rentre dans une période d'examens, avec de grosses cohortes à l'UFR LLSH et il y a donc une nécessité de pouvoir disposer du seul grand amphithéâtre de la faculté. Cette occupation ressemble plus aujourd'hui à un squat, avec la présence de graffitis sur les murs, sur les tables, etc. Monsieur ROBLÉDO souhaite que l'occupation prenne fin en raison des contraintes rencontrées par l'établissement dans le cadre de l'organisation des examens.

Madame HARTHEISER aimerait savoir si tous les points de revendication ont été négociés.

Madame MALLET confirme que tous les points remontés ont été examinés et des éléments de réponse ont été apportés. Elle prend l'exemple de la problématique des journées continues puisqu'il a été décidé de laisser aux étudiants au moins une heure pour déjeuner. Les aménagements des étudiants en situation de handicap sont par ailleurs bien pris en compte par le relais handicap. La composante travaille pour apporter des réponses aux griefs des étudiants en double licence. La question des copies anonymisées a également été travaillée et l'établissement a fait en sorte que les calendriers des contrôles continus des promotions soient connus à l'avance, et que les étudiants n'aient pas un nombre important d'épreuves dans la même journée. Il n'était pas possible de répondre à toutes les revendications des étudiants en cours d'année mais une réflexion est d'ores et déjà engagée pour y répondre dans le cadre de l'année universitaire 2023-2024.

Monsieur BRIAND--BOUCHER pensait que l'occupation ne serait pas reconduite lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu vendredi dernier. La question de la réforme des retraites s'est ajoutée comme revendication dans un second temps et elle est aujourd'hui prépondérante. Par ailleurs, il a toujours émis l'inquiétude que l'occupation se transforme en squat. Monsieur BRIAND—BOUCHER souhaite rappeler qu'un amphithéâtre est avant tout un lieu d'études et les étudiants doivent y avoir accès pour participer aux rattrapages. Il est aussi important de poursuivre les discussions concernant l'application du projet THELEME ou l'aménagement des cours l'année prochaine. Il pense que cette occupation était nécessaire pour faire avancer les négociations avec la composante et la présidence car il y avait certaines aberrations dans les rythmes dus à l'application du projet THELEME. Monsieur BRIAND—BOUCHER ajoute que la question de la sélection est abordée dans les revendications et il pense qu'un nouveau mouvement pourrait reprendre l'année prochaine si les capacités d'accueil ne sont pas augmentées. Enfin, il partage l'analyse de Monsieur ROBLÉDO sur le fait que la fin de l'occupation doit se passer dans le calme et il ne faut surtout pas faire appel aux forces de l'ordre pour déloger les étudiants de l'amphi A. Si tel était le cas, d'autres bâtiments seraient en effet ciblés pour des occupations et l'UNEF soutiendra alors toute occupation. En tout état de cause, Monsieur BRIAND—BOUCHER croit que l'occupation de l'amphi A va encore se poursuivre la semaine prochaine.

Madame HOCQUET aimerait connaître les raisons de la poursuite de l'occupation alors qu'une négociation importante a déjà été menée et que des points de satisfaction ont été apportés par le doyen de la faculté et la vice-présidente en charge de la formation.

Madame MALLET répond que l'occupation n'a plus rien à voir avec ce que les étudiants revendiquent.

Monsieur BRIAND—BOUCHER précise qu'il ne s'agit pas d'une occupation syndicale et ce n'est pas l'UNEF qui mène la danse. L'UNEF s'est en effet fait dépassée par cette occupation même s'il reste beaucoup de points sur lesquels elle est en accord.

Madame ROBINEAU explique que les étudiants qui occupent l'amphi A n'acceptent pas la présence de représentants syndicaux.

Monsieur BRIAND—BOUCHER indique que l'UNEF a émis le souhait de poursuivre les négociations. Pour autant, il ne connaît pas les véritables raisons de la poursuite de cette occupation.

Madame HOCQUET souhaite que cet amphithéâtre soit libéré à partir du moment où les revendications ont été entendues et qu'il n'y a donc plus de raisons pour poursuivre l'occupation. Il faudrait trouver une solution de ce point de vue. Il serait en effet normal que tous les étudiants et les enseignants de cette faculté puissent récupérer l'usage normal de cet amphithéâtre.

Monsieur BRIAND—BOUCHER identifie deux importantes victoires pour les étudiants à travers la question de la pause méridienne et la question des étudiants en situation de handicap. C'est la preuve qu'il est possible de discuter et de se mettre d'accord sur certains points, et beaucoup d'étudiants pensent que jouer le rapport de force est quelque chose d'important. Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de justification pour déloger les étudiants par la force. L'utilisation de la force et la présence de la police sur un lieu d'études ne peuvent pas rassurer les syndicats étudiants.

Madame PRUNIER rappelle que 90 % des étudiants souhaitent passer leurs examens de façon correcte alors que 10 % mobilisent un endroit. Elle pense donc que les 90 % d'étudiants peuvent demander réglementairement à occuper les locaux pour passer leurs examens correctement.

Monsieur BRIAND—BOUCHER signale que si 90 % des étudiants sont contre l'occupation, ils peuvent aussi venir l'exprimer en assemblée générale. Le jour où cette assemblée générale n'aura plus de légitimité, la situation sera différente. Or, ce n'est pas le cas pour le moment.

Madame PRUNIER aimerait connaître le nombre d'étudiants qui votent chaque semaine pour la reconduction de l'occupation de l'amphithéâtre. Si ce nombre est très faible, l'assemblée générale n'est donc pas représentative de l'ensemble des étudiants de la faculté. Par ailleurs, il semblerait que les étudiants ne soient pas réellement concernés par les revendications portées par l'assemblée générale.



Monsieur BRIAND—BOUCHER rappelle que 750 étudiants étaient présents lors de la première assemblée générale qui faisait suite à la venue de Louis Boyard. C'est à ce moment-là que le premier blocage de la faculté de Lettres a été voté. Les revendications autour de la réforme des retraites, du projet THELEME et des rythmes de l'UFR sont globalement partagées. Il reste à présent une quarantaine d'étudiants au sein de l'amphithéâtre mais n'importe quel étudiant peut se rendre à l'assemblée générale et voter. Libre aux étudiants de venir.

Madame PELOILLE explique qu'un problème s'est posé concernant l'application du projet THELEME, que ce soit pour les étudiants comme pour les enseignants. Aucune semaine n'avait en effet été prévue pour faire passer les contrôles continus. Cette revendication était tout à fait légitime et a été résolue.

Monsieur RULENCE aimerait savoir si tous les étudiants qui occupent l'amphithéâtre sont de l'Université d'Angers et de la composante, c'est-à-dire concernés directement par la situation évoquée. Lors des situations de blocage ou d'occupation, on s'aperçoit régulièrement qu'un certain nombre de personnes se greffent au mouvement. La légitimité de l'assemblée générale peut donc se poser si tous les étudiants n'appartiennent pas à l'Université d'Angers et à la composante.

Monsieur BRIAND—BOUCHER répond que tous les étudiants ne sont pas de la composante puisqu'il y a des revendications en commun avec la faculté des sciences où des défaillances de l'application du projet THELEME sont également pointées. Il est important de recueillir les avis de tous les UFR. Par ailleurs, il reconnaît qu'ils ne sont pas tous de l'Université d'Angers, ce qui constitue un problème.

Monsieur RULENCE note qu'une seule composante est impactée en termes d'occupation de son amphithéâtre, avec des étudiants qui viennent d'autres composantes. Il peut comprendre la convergence des luttes mais seuls les étudiants de l'UFR LLSH sont impactés par cette situation.

Monsieur BRIAND—BOUCHER n'est pas sûr qu'une occupation dans chaque UFR soit souhaitable. Il s'agit d'une seule et même université et les étudiants de chaque UFR rencontrent des problématiques similaires. Il préfère qu'un seul lieu soit occupé et agrège toutes les revendications des étudiants de l'Université d'Angers. Il faut aussi savoir que des responsables de l'UNEF de la faculté des sciences sont intervenus lors des négociations avec la présidence.

Madame MALLET informe que l'amphithéâtre est occupé toute la journée mais les étudiants viennent aussi y travailler pour pallier la fermeture de la BU.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il est possible de travailler au sein d'un amphithéâtre sans occupation.

Madame LANCELOT exprime deux inquiétudes. L'UNEF indique que ses représentants ne sont pas les bienvenus aux assemblées générales, ce qui représente un problème puisque les membres de la composante et de la gouvernance ne sont également pas les bienvenus lors des assemblées générales. De ce fait, il n'y a aucun contrôle sur cette occupation. Elle se demande comment il est possible de faire entendre la voix de la « raison » aux étudiants qui occupent l'amphithéâtre car un certain nombre d'autres étudiants risquent d'être en

difficulté. Elle remercie à ce sujet les collègues des autres composantes puisque l'UFR LLSH fait régulièrement appel à eux pour disposer d'une salle ou d'un amphithéâtre. Elle sait par ailleurs que toutes les personnes qui votent pour le blocage de l'amphi A n'appartiennent pas à l'UFR LLSH puisque des étudiants d'autres composantes y participent. Madame LANCELOT entend qu'il est préférable de bloquer un amphithéâtre au sein d'une composante plusieurs qu'un amphithéâtre par composante. Elle aimerait avoir des informations sur la communication lancée vis-à-vis des autres étudiants pour les assemblées générales.

Monsieur BRIAND--BOUCHER répond que ce n'est pas l'UNEF qui communique. Un compte Instagram qui s'appelle « Belle-Beille en lutte » a été mis en place et communique sur les assemblées générales. Il sait que les étudiants qui vont consulter ce compte sont principalement les étudiants intéressés par l'occupation. Il précise que l'UNEF est la bienvenue en assemblée générale mais remarque aussi une méfiance de certains groupes envers l'UNEF en permanence car elle a trop tendance à échanger avec l'administration ou parce qu'elle est en désaccord avec une forme d'autogestion. En tout état de cause, il pense que l'occupation ne sera pas reconduite au-delà du 7 juin.

Monsieur ROBLÉDO indique que la situation perdure depuis déjà deux mois et pense que la composante et la présidence ont fait preuve d'écoute et de compréhension puisque des avancées ont eu lieu sur un certain nombre de sujets avancés. La politique du rapport de force jusqu'au-boutiste a clairement une limite et des fortes inquiétudes demeurent sur le plan de la sécurité avec la présence éventuelle de réchauds à gaz et de matériels hautement inflammables au sein de l'amphithéâtre. La situation n'est donc pas simple. Monsieur ROBLÉDO fait le pari de l'intelligence et espère que l'occupation se terminera très prochainement.

Madame MALLET tient à rappeler que 6 étudiants avec des suppléants sont élus au CLM, où sont évoqués des sujets divers comme les modalités de contrôle des connaissances, les régimes spécifiques d'étude, le bilan du relais handicap, la charte des examens. Il faut que les élus étudiants puissent être présents au sein de telles commissions qui sont des endroits de débat et de réflexion.

Monsieur RULENCE précise que la présence aux commissions s'applique aux étudiants et aux personnels.

Madame PELOILLE note que les étudiants sont tout de même très respectueux du bien public malgré la présence de quelques graffitis. Elle évoque une solution à double tranchant à travers la mise en place d'un référendum électronique à destination de l'ensemble de la communauté. Toutefois, une telle solution provenant de la présidence peut s'avérer délicate.

Monsieur MASLET identifie de grosses problématiques quant au référendum. Il faut que les individus soient en effet éclairés sur les sujets en question. Il prend l'exemple de l'application du projet THELEME où beaucoup de désinformations ont été constatées. Faire un référendum avec de fausses informations qui ont circulé à travers la population étudiante ne semble pas être une très bonne idée. Par ailleurs, il est très difficile d'organiser un référendum à cette période de l'année car certains étudiants ont déjà quitté les bancs de l'Université. Peu d'informations sont également issues de l'occupation à proprement parler.

Madame PELOILLE précise qu'elle ne pense pas que le référendum soit la solution miracle.

Monsieur ROBLÉDO souhaitait simplement effectuer un point d'information sur la situation actuelle au sein de l'UFR LLSH. Il tient aussi à souligner l'écoute des syndicats étudiants dûment constitués lors des assemblées générales.

Monsieur BRIAND--BOUCHER signale que les deux derniers CLM ont été organisés le même jour et à la même heure que le conseil d'UFR LLSH, ce qui pose question. Les étudiants sont aujourd'hui peu engagés à l'Université, ce qui fait que les rares étudiants engagés cumulent plusieurs mandats et doivent assister à divers comités et commissions.

## **2. Enseignement et conventions**

### **2-1 Bilan du projet HyPE13**

Madame DEBSKI et Monsieur AMIARD présentent ce point (cf. diaporama de séance).

Monsieur AMIARD explique que le projet HyPE13 avait pour objectif d'offrir un panel utilisable de ressources pédagogiques à 12 universités membres de ce projet budgété à 3 M€ et d'une durée de 24 mois. 19 outils ou ressources sont à disposition à travers un site web.

Les objectifs sont les suivants :

- Lever les freins et cartographier l'existant
- Accélérer la formation des acteurs de la relation éducative
- Interconnecter les plateformes Moodle des établissements
- Analyser la transformation pédagogique et des nouveaux usages, sécurité et conformité.

L'Université d'Angers était porteuse de 3 livrables (« fenêtre sur cours » réalisé ; « interconnexion des Moodle des établissements » réalisé ; « catalogue de cours partagé » non réalisé) et des collègues enseignants et administratifs ont participé à un certain nombre de livrables. L'établissement dispose actuellement d'un tableau de bord des enseignements et Monsieur AMIARD aimerait aboutir à un tableau de bord des étudiants, ce qui permettrait un meilleur taux de réussite. Il faudrait également réfléchir aux contenus pédagogiques en format dématérialisé, accessibles au sein de la bibliothèque. Certains éditeurs proposent en effet des contenus vidéo pour l'aide à la formation des étudiants de premier cycle. L'Université pourrait également se placer dans une position d'éditeur à travers l'œuvre collective.

Le retour d'expérience de ce projet, qui est maintenant clos, est extrêmement riche :

- Capacité à nouer des liens forts entre personnes qui ne se connaissaient pas, en quelques mois
- Performance de gestion de projet entièrement à distance
- Pilotes investis et pro-actifs
- Premices aux Universités Européennes dans le cadre d'une offre de formations partagées
- 30 personnels de l'Université d'Angers investis (enseignants et enseignants-chercheurs, ingénieurs pédagogiques, développeurs, BIATSS).

Une quinzaine de réalisations ont été identifiées dont certaines seront déployées au sein de l'Université d'Angers :

- Réussir ses cours quand on est étudiant à distance
- Livre « Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique » mis à disposition des collègues, et offert aux nouveaux MCF
- Mettre en place son cours hybride
- Dispositif « Fenêtre sur cours » : 846 cours ont été ouverts à la visite dont 384 cours pour l'Université d'Angers.
- Livre blanc « Inscription aux formations à distance »
- Guide pratique sur l'œuvre collective
- Boîte à outils de l'enseignement hybride
- Charte et glossaire des bonnes pratiques en RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Infographie « Dispositifs de soutien à l'hybridation »
- Livre blanc « Tableau de bord pédagogique de suivi »
- Charte pour le respect des droits d'auteur
- Introduction générale aux Learning Analytics.

Monsieur ROBLÉDO indique qu'il était difficile de réunir des équipes de 12 universités autour de ce projet dans la période de crise sanitaire. Or, il constate aujourd'hui une volonté partagée de mettre à disposition de la communauté des ressources qui avaient été travaillées dans tel ou tel établissement, ce qui constitue une réussite. L'idée est maintenant de faire connaître les outils comme le suivi de l'évolution des étudiants qui fait déjà partie de l'ADN de l'Université d'Angers. Le sujet des œuvres collectives est nouveau mais n'est pas inintéressant. Il s'agit de produire des ouvrages de collègues qui sont ensuite utilisés à des fins pédagogiques. Il sait par exemple que certains enseignants, dans d'autres établissements, vendent leur propre ouvrage aux étudiants puisqu'il s'agit du support de leur cours, ce qui interroge d'un point de vue éthique. Il faut que l'accès des personnes qui utilisent l'œuvre collective soit gratuit mais que le travail de l'enseignant soit aussi reconnu.

Madame LAMBERT-WIBER se demande si l'œuvre collective n'est pas l'œuvre de plusieurs auteurs. Il lui semble en effet que l'œuvre collective est un agrégat du travail de cours et de recherche de plusieurs auteurs, qui ne permet plus de distinguer au bout du compte la paternité de l'un ou de l'autre.

Monsieur AMIARD explique que l'Université serait en quelque sorte dans une rôle d'éditeur et pourrait passer une commande à ses équipes pédagogiques pour produire une ressource, qui serait ensuite mise à disposition à travers la bibliothèque universitaire. Un comité éditorial propre à l'Université mettrait en place une stratégie de production en interne sur certaines thématiques.

Madame HOCQUET indique que cela sous-entend que les auteurs de ces cours mis en ligne collectivement ne sont pas repérés individuellement. Par ailleurs, elle aimerait savoir si l'Université d'Angers mettra à disposition des ressources à titre gracieux pour le « monde entier » ou si elles seront valorisées monétairement.

Monsieur AMIARD répond que la propriété de l'œuvre deviendra celle de l'Université mais les auteurs apparaîtront nominativement dans l'œuvre. La stratégie de valorisation de la

production est une question qu'il faudra se poser. L'œuvre pourrait ainsi être gratuite pour les étudiants et payante à l'extérieur. Tous les modèles économiques sont possibles.

Monsieur ROBLÉDO est favorable à ce que ces œuvres soient au moins gratuites pour les étudiants de l'Université d'Angers. Les enseignants ne seront pas exclus de leur production intellectuelle mais celle-ci sera plus collective et partageable. Le fait qu'un cadre soit mis en place pour accompagner le dispositif sécurisera les collègues concernés.

## 2-2 Bilan à mi-parcours – Thélème

Madame MALLET présente ce point (cf. diaporama de séance) en insistant particulièrement sur les conclusions du dernier comité de suivi THELEME qui a eu lieu le 25 mars dernier. Elle rappelle que le projet THELEME comprend 5 actions : Continuum Lycée-Université ; Tutorat – Accompagnement ; Cursus et Rythmes ; Évaluations ; Numérique (action transversale). Ce projet, d'une durée de 10 ans, est mené en collaboration avec Le Mans Université.

Madame MALLET propose de faire un point d'étape sur chacune des actions :

- Action 1 : Continuum Lycée-Université
  - Difficultés de planification des interventions dans les universités et les lycées : Planning très contraint des lycéens et des étudiants ; Augmentation du nombre de lycées et donc du nombre d'interventions
  - Utilisation d'un outil informatique : Logiciel PLANO
  - Autorisation d'absence en CM pour intervenir dans les lycées
  - Engagement étudiant : reconnaissance et place accordée d'un point de vue temporel
  - Nécessité de mises à jour des modules découvertes
  - Rencontres d'enseignants disciplinaires : Mathématiques (2022) ; Lettres (2023)
  - Projet d'un serious game d'une heure, animé par les étudiants sous forme d'un jeu de plateau ou jeu de cartes permettant d'identifier des connexions entre les enseignements de spécialités, les domaines d'études et les métiers (en cours de création). Objectifs : aborder les spécialités et le supérieur, la question du choix, la diversité des projets d'orientation et des voix qui y mènent
  - Projet d'une découverte sur site des campus ou de déconstruction des stéréotypes sur les études supérieures dans des formes d'animations participatives. Objectifs : Ouverture des perspectives de projections dans le supérieur pour les lycéens les plus éloignés
- Action 2 : Tutorat – Accompagnement
  - Accompagnement des publics aux besoins spécifiques
  - Valorisation de l'engagement des étudiants salariés du pôle accompagnement
  - Séances de méthodologie en approche par compétences (APC) + portfolio étudiants accompagnés
  - Contrat pédagogique
  - Indicateurs et suivi améliorés

- Formation des tuteurs, échange de pratiques, indicateurs de réussite, communication, outils de suivi et d'accompagnement (action commune UA/LMU)
- Référentiel commun pour les tuteurs : soutenir le parcours pédagogique de l'étudiant (action commune UA/LMU)

- Action 3 : Cursus et Rythmes

Madame MALLET invite le doyen et les assesseurs à la pédagogie des facultés des Sciences, DEG et LLSH à présenter la mise en place de cette action dans leurs facultés respectives.

Madame TRAVIER effectue un état des lieux de la désemestrialisation de la licence à la faculté des Sciences. Les trois années de licence sont découpées en cinq périodes de 6 ou 7 semaines. Une évaluation est programmée à la fin de chaque période. Les équipes ont également réfléchi sur le regroupement de certaines UE pour donner du sens aux maquettes et avancer vers l'approche par compétences. Par ailleurs, une nouvelle modalité est mise en place à travers la seconde chance ouverte à tous les étudiants (redoublants et étudiants ayant eu la moyenne) qui vient remplacer la session 2. Les notes plancher des blocs sont fixées en première année à 5/20. Les points positifs concernent l'accueil et l'accompagnement des étudiants, le développement de nouveaux outils (tableau de bord, préparation des jurys, emplois du temps...), un renforcement renforcé du LAB'UA pour innover, etc. Le découpage en 5 périodes peut compliquer quelque peu les choses mais les équipes sont en train de travailler pour améliorer le dispositif. Il faut aussi arriver à trouver le bon rythme au niveau de la correction des copies et du retour des notes pour que le dispositif soit plus fluide.

Monsieur MASLET trouve que les efforts faits en pédagogie et en accompagnement sont très appréciables avec comme objectif la réussite étudiante.

Madame TRAVIER signale que le taux de réussite en L1 SVT baisse étonnement malgré cet accompagnement. Les collègues sont en effet assez embêtés pour gérer l'hétérogénéité des bacheliers qui arrivent puisque le Bac S n'existe plus.

Madame MALLET rappelle que la réussite étudiante s'inscrit dans l'ADN de l'Université d'Angers. Les chargés d'accompagnement existaient en effet avant ce projet.

Monsieur BRIAND—BOUCHER indique que la question de la seconde chance est un élément essentiel dans la réussite et va dans le bon sens. Il aimerait savoir si un premier bilan a été fait sur ce dispositif.

Madame TRAVIER répond qu'il semblerait que davantage d'étudiants soient venus en seconde chance qu'en session 2. Pour autant, il est difficile d'opérer des comparaisons puisque les sessions 2 étaient auparavant toutes en juin. Une première seconde chance est inscrite en février à la suite des deux premières périodes de l'année, ce qui permet de rester dans la dynamique des enseignements. Les étudiants doivent se manifester pour y participer, ce qui permet de bien dimensionner les salles pour les accueillir. Il est clair qu'il faut aussi que les enseignants se rendent disponibles pour organiser la seconde chance, surveiller et corriger. La seconde chance reste au bénéfice des étudiants, ce qui n'est pas le cas de toutes les sessions 2 dans les universités.

Monsieur DANIEL présente le dispositif pour la faculté DEG avec 2 licences renouvelées et ouvertes en septembre 2021, ce qui a généré de nombreuses mesures transitoires la première année. La question de la désemestrialisation n'est pas le point central, hormis pour la première période de 6 semaines qui permet de mieux accueillir et de mieux orienter les étudiants. Les difficultés rencontrées concernent la remontée des notes, ce qui a été très vite résolu par la Direction des Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus (DEVEC). Un parcours « PRO » pour « progressif et professionnalisant » a été mis en place pour la licence Économie et Gestion. Une attestation d'engagement étudiant a également été mise en place à la fin de la troisième année de licence, et peut être versée au dossier des étudiants dans le cadre de candidature pour entrer en master, faire un stage, rechercher un emploi, etc. L'acquisition de blocs de compétences sera possible à partir de cette année. Une période de remédiation est aussi proposée entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> session pour permettre aux étudiants de disposer du corrigé de la session 1. Enfin, les collègues de la licence de Droit ont décidé de se lancer dans les UE à choix encadrés pour permettre une plus grande spécialisation, en particulier en troisième année, soit vers le droit privé soit vers le droit public.

Monsieur BRIAND—BOUCHER ne comprend pas pourquoi la seconde chance n'a pas été mise en place à la Faculté DEG.

Monsieur DANIEL explique que la principale raison a trait au nombre très important de copies à corriger. La seconde chance va en effet accroître le nombre de copies à corriger en fin d'année universitaire, ce qui est extrêmement lourd pour les collègues. L'absence de seconde chance a été remédiée par la mise en place d'une période de remédiation entre les deux sessions qui est aussi à destination des bons étudiants qui souhaitent disposer d'un corrigé de leur examen. Il s'agit d'une forme de tutorat d'approfondissement. La séance de remédiation est organisée sur la base d'inscription pour savoir combien d'étudiants vont y participer.

Madame LANCELOT présente le dispositif de la faculté LLSH qui a été mis en place cette année. Les licences sont transformées en périodes de 6 ou 7 semaines, sur l'ensemble des trois années de licence.

Plusieurs points ont été identifiés :

- Véritable première période d'accueil des étudiants avec un entretien individuel, + liaison avec les chargées d'accompagnement
- Difficultés pour les étudiants de s'adapter au nouveau calendrier, au rythme de travail différent dû au passage aux contrôles continus : le calendrier a été retravaillé avec les équipes pédagogiques pour l'année prochaine, afin de pouvoir identifier les moments de contrôle continu et transmettre les dates de contrôle continu fin septembre.
- Difficultés pour les enseignants et les enseignants-chercheurs de s'appropriier le rythme des périodes, de modifier les évaluations (épreuves d'examen terminal...)
- Certains départements utilisent bien ces nouveaux rythmes (cours sur 3 périodes pour laisser du temps aux étudiants de lire)
- Réorganisation de la scolarité : Adaptation aux nombreux contrôles continus, aménagements des études et des évaluations pour les étudiants en situation de handicap, gestion des étudiants Erasmus (problème de la désemestrialisation).

Monsieur BRIAND—BOUCHER s'interroge sur l'utilisation de la période 5.

Madame LANCELOT explique que cette période est généralement utilisée pour d'autres actions qui font partie des enseignements et des maquettes. Elle pense notamment aux stages. C'est le cas en Lettres ou en Psychologie. Les enseignants utilisent cette période pour corriger les évaluations proposées au cours des deux périodes précédentes, avant les épreuves de session 2.

Madame PELOILLE ajoute que les enseignants sont aussi fortement mobilisés lors de cette période par les comités de sélection.

Madame MALLET poursuit la présentation avec un point d'étape sur l'action 4 du projet THELEME.

- Action 4 : Compétences et Évaluations
  - Production d'un référentiel de compétences (comprenant des composantes essentielles, des niveaux de développement et des apprentissages critiques)
  - Mise en œuvre, à minima en L3, de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE), permettant l'évaluation de chacune des compétences du référentiel
  - Mise en place d'un portfolio : démarche réflexive pour que les étudiants soient conscients des compétences développées et de leur progression
  - Rencontres LMU/UA régulières sur l'action 4 : réflexions communes (ex : portfolio, référentiel des tuteurs), mutualisation d'outils et de pratiques
  - Rédaction d'un guide théorique et d'un guide méthodologique ayant pour objectif d'aider les équipes dans la mise en œuvre de l'APC (en cours, livrable prévu pour juillet 2023).
  - Collecte de retours d'expériences d'autres universités et création de capsules vidéo autour d'équipes LMU/UA ayant initié l'APC
  - Actions d'acculturation à l'APC : Université d'été, retours d'expériences, conférences d'experts, ateliers

Monsieur RULENCE souhaite revenir sur l'outil portfolio où l'intérêt a trait à l'attitude réflexive de l'étudiant sur sa propre évolution. Il faut aussi bien mesurer l'aspect extrêmement chronophage de l'évaluation par SAE et de l'APC pour les collègues. Il serait donc intéressant que le ministère octroie des moyens pour que ces outils soient mis en place dans de bonnes conditions.

Monsieur DANIEL ajoute que les formations n'ont pas d'injonction à passer à une évaluation par compétences malgré le souhait du ministère.

Madame MALLET reconnaît que ce point n'est pas clairement indiqué dans l'arrêté licence même si le ministère abonde dans ce sens.

Monsieur ROBLÉDO fait partie de la commission d'évaluation des formations en gestion où il est explicitement demandé qu'un lien soit fait entre le bloc de compétences identifié et l'évaluation qui permet de valider la compétence ou le bloc de compétences. La mise en situation peut être une étude de cas par exemple, ce qui existe depuis toujours en sciences de gestion. Il faut, à un moment donné, qu'il y ait une logique entre l'évaluation et la compétence. Il n'y a pas d'injonction actuellement mais des recommandations extrêmement précises en la matière.



Madame MALLET comprend qu'il est difficile pour les équipes pédagogiques de devoir reprendre leurs maquettes pour entrer dans une logique APC alors que ces dernières viennent d'être déposées. Elles peuvent aussi être déstabilisées de devoir « se détacher » des fiches RNCP pour créer les référentiels de compétences. En tout état de cause, le pôle « Compétences » de la DEVEC est à disposition des collègues pour proposer un accompagnement.

Monsieur RULENCE explique qu'il s'agit d'une manière d'aborder les choses différemment, ce qui demande du temps. Il encourage donc les équipes pédagogiques à anticiper au maximum.

Monsieur ROBLÉDO évoque aussi la question de la formation en question dans le cadre de l'apprentissage.

Madame MALLET fait enfin un état des lieux de l'action 5 du projet THELEME portée par le LAB'UA et la Direction du Développement du Numérique (DDN).

- Action 5 : Numérique
  - Hybridation : la période de la crise sanitaire a quelque peu refroidi les équipes pour mettre en place de l'hybridation. Toutefois, il faut poursuivre la réflexion à ce sujet pour permettre aux étudiants de suivre d'autres enseignements que ceux proposés dans le cadre de leur formation et aux étudiants empêchés d'avoir suffisamment de ressources sur Moodle.
  - Portfolio
  - Modélisation à la carte des ECTS

### **2-3 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant que Thierry CAILLEAU a présenté lors de la dernière CFVU tout l'intérêt de la création de cette formation. Il reste juste à intégrer les heures de travail personnel pour les apprentis dans la maquette.

La maquette de la licence professionnelle « Management et gestion des organisations », parcours « Entrepreneuriat », portée par la Faculté Droit, Economie, Gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### **2-4 Modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé de voter la modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet afin de prolonger l'accréditation de la licence professionnelle « Intervention sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle ». La demande sera ensuite transmise à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pour validation.

La modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, trois membres, dont un porteur de deux procurations, sont partis en cours de séance.

## **2-5 Offre de formation – Maquettes – IUT Angers-Cholet**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé d'approuver les maquettes du BUT 2 « Gestion Administrative et Commerciale des Organisations » et du BUT 3 « Génie Mécanique et Productique ».

Monsieur MASLET aimerait savoir ce que signifie « avoir plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE » pour le BUT 2 « Gestion Administrative et Commerciale des Organisations ».

Monsieur RULENCE explique qu'il faut avoir la moyenne à plus de la moitié des UE et plus de 8/20 sur chaque regroupement. Des UE démarrent en deuxième année alors que d'autres sont la poursuite de la première année, d'où l'utilisation du terme « cohérents » selon lui.

Monsieur MASLET souhaite que cette formulation soit un peu mieux explicitée.

Monsieur RULENCE fera remonter la remarque pour les prochaines maquettes.

Les modifications des formations suivantes, portées par l'IUT Angers-Cholet :

- BUT 2 « Gestion Administrative et Commerciale des Organisations »
- BUT 3 « Génie Mécanique et Productique »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **2-6 Modification des MCC**

### **CELFE**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en indiquant que les modifications des MCC du CELFE sont reportées à la prochaine CFVU.

Monsieur MASLET avait compris que les diplômes proposés par le CELFE étaient séquencés en plusieurs unités distinctes et n'a pas très bien compris la possibilité de prendre exclusivement le deuxième semestre.

### **SCAFOP**

Madame MALLET aborde les modifications de MCC proposées par le SCAFOP, et plus particulièrement le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).

Madame BOUVIER informe qu'un stage que la Région demande de mettre en place a été ajouté dans les MCC. Par ailleurs, la géographie a été ajoutée dans l'option scientifique, de façon à ce que les étudiants puissent faire ensuite de l'environnement. Un module « Transition écologique » a enfin été ajouté pour être en accord avec les programmes de lycée.

Monsieur MASLET trouve intéressant de voir que l'offre a été complétée pour que les étudiants aient davantage d'opportunités.

Madame BOUVIER signale que le nombre de modules à distance a aussi été augmenté.

Les modifications du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **Faculté Droit, Économie, Gestion**

Madame MALLET évoque enfin les modifications de MCC de la Faculté DEG.

Monsieur MASLET souhaite effectuer quelques remarques à ce sujet. Il a bien compris que le fait d'enlever des ECTS n'était pas dérangeant puisque les matières étaient très faibles en termes de nombre d'heures. En revanche, il s'interroge sur la mutualisation de certains cours pour pouvoir constituer un ECTS ou une UE. Il prend l'exemple du Master Droit privé, parcours Droit privé approfondi (DPA) où on trouve quatre matières mises de côté dans le cadre de l'UE 4 « Construire son projet professionnel » alors qu'elles auraient pu être fusionnées. Le fait de ne pas attacher d'ECTS à ces matières renvoie au fait qu'elles ne sont pas reconnues comme apportant quelque chose à l'étudiant.

Monsieur DANIEL explique que ces enseignements sont proposés en plus pour les étudiants, mais cela ne signifie pas qu'ils sont moins importants.

Madame MALLET précise que les notes à ces enseignements ne rentrent pas dans la moyenne générale mais donnent bien droit à des ECTS.

Monsieur MASLET évoque également le master Intelligence, économie et stratégie compétitive à l'international où aucun ECTS n'est appliqué à « Analyse économique et méthode ».

Monsieur DANIEL répond que ce cours est commun aux trois parcours de M1 et est plutôt à destination d'étudiants qui ont moins fait d'économie en licence que les autres. Il s'agit d'une remise à niveau pour les étudiants en quelque sorte.

Madame MALLET estime que l'absence d'ECTS n'est qu'une question de principe pour ces étudiants de master.

Monsieur DANIEL indique qu'il faut répartir les 60 ECTS et les responsables de formation considèrent que d'autres enseignements sont plus importants pour faire cette répartition.

Madame HOCQUET ajoute que ce sont des cours dont ils ont besoin dans le cadre de leur formation.

Les modifications des formations suivantes :

- LP « Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle », parcours « Assurance »
- M1 « Droit privé »
- M1 « Droit public », parcours « Droit public général »
- M1-M2 « Droit public », parcours « Droit international et européen »
- M1-M2 « Droit des Affaires », parcours « Droit de l'entreprise »

- M1-M2 « Economie appliquée », parcours « Intelligence Economique et Stratégies Compétitives à l'International »
  - M1-M2 « Gestion des territoires et développement local »
  - M2 « Droit privé », parcours « Droit et pratique des procédures »
  - M2 « Droit privé », parcours « Droit privé approfondi »
  - M2 « Finance », parcours « Services financiers aux entreprises »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## 2-7 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

### **Convention ESTHUA – MITD – LSQY - LEP**

L'Université d'Angers (ESTHUA) s'associe avec Mauritius Institute of Training and Development (MITD), le Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint Quentin-en-Yvelines (LSQY) et le Lycée Général et Technologique Evariste de Parly (LEP). La convention a pour objectif de reconnaître et d'accompagner les formations de l'Île Maurice.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **Convention UA – Lycée Saint Benoît – Enseignement Catholique de l'Académie de Nantes ; Convention UA – Lycée Saint Aubin La Salle – Enseignement Catholique de l'Académie de Nantes**

L'Université d'Angers s'associe avec les lycées Saint-Benoît et Saint-Aubin et l'Enseignement Catholique de l'Académie de Nantes. Les conventions concernent les formations suivantes :

- CPGE1 MPSI (Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur)
- CPGE2 PSI (Physique et Sciences de l'Ingénieur).

Monsieur MASLET aimerait savoir pourquoi le service culturel n'a pas été inscrit comme étant un service dont pouvaient bénéficier les étudiants de ces formations.

Madame MALLET explique que les étudiants en CPGE au sein de lycée public sont obligés d'avoir une double inscription, et l'université doit donc leur permettre d'accéder à tous les services. En revanche, les étudiants en CPGE de lycée privé s'inscrivent à l'université sur la base du volontariat.

Madame HARTHEISER aimerait savoir s'il existe un endroit accessible publiquement à tout le monde pour assurer le suivi des étudiants en double inscription.

Madame RAVAIN répond que cette information apparaît automatiquement dans Apogée. Un travail de cartographie est également réalisé avec les partenaires.

Monsieur MASLET note que ces étudiants ont accès à l'ENT, ce qui fait qu'ils pourraient théoriquement avoir accès à la carte culture. Par ailleurs, il est inscrit que les droits CVEC

sont reversés à l'Université d'Angers. Il faudrait pouvoir mentionner que ces étudiants ont le droit d'émarger au FSDIE dans le document.

Madame MALLET répond que c'est le cas de tous les étudiants en double inscription, par principe. Elle propose de voter cette convention sous réserve de vérification pour l'accès au service UA Culture.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **Convention Faculté LLSH – Université de Tunis**

L'Université d'Angers (Faculté LLSH) s'associe avec l'Université de Tunis. Cette convention concerne la formation suivante :

- Master mention « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, parcours « Neuropsychologie de l'Enfant » de l'Université d'Angers,
- Master professionnel de « Psychologie », parcours « Neuropsychologie du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent » de l'Université de Tunis.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **3. Vie universitaire**

### **3-1 Bilan de l'AFEV**

Le bilan de l'AFEV est reporté à une prochaine CFVU.

## **4. Questions diverses**

Monsieur BRIAND—BOUCHER informe que trois problématiques ont été identifiées à la faculté de santé, et particulièrement en médecine, dont deux liées aux gardes de réanimation. Des étudiants sont en effet tirés au sort pour pallier le manque d'externes mais sans avoir de formation de sécurité vis-à-vis de la radiologie. Ils sont donc particulièrement inquiets, d'autant qu'il n'y a pas de dosimètre pour mesurer le taux de radiation. Par ailleurs, les étudiants doivent effectuer 5 demi-journées de garde avec un système de roulement pour les étudiants qui se trouvent dans le service, ce qui fait que certains étudiants se retrouvent à faire 6 demi-journées de garde sur une semaine sans rattrapage sur la semaine suivante. Le deuxième point concerne également la faculté de médecine. Une commission disciplinaire a donné suite à une grosse polémique vis-à-vis d'un étudiant en médecine. Il ne lui semble pas que les deux derniers CA aient repris un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, et Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait donc savoir ce qu'il en est à ce sujet.

Monsieur ROBLÉDO ne pense pas qu'il y ait eu un autre arrêté d'interdiction d'accès aux locaux au dernier CA. Il ne peut pas répondre en séance sur les questions portant sur la faculté de santé.

Madame PRUNIER explique que ces points relèvent des compétences de l'hôpital qui est chargé de suivre les étudiants, et voir s'il existe d'éventuels manquements. Concernant les gardes, elle rappelle que la réforme R2C a abouti à un avancement de l'examen de 6 mois et à une refonte totale des stages. La mise en place de cette réforme se fait malheureusement sur plusieurs années et il est possible que l'accumulation de gardes en réanimation soit liée à ce sujet. Les réformes doivent se faire et l'établissement essaie de faire au mieux pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h26.

La Vice-présidente formation et vie universitaire  
de l'université d'Angers

*Sabine MALLET*

## **5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 09 mai 2023**

# Commission de la formation et de la vie universitaire du 09 mai 2023

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Enseignement et conventions
3. Vie universitaire



# 1. Informations

1-1 Parcoursup – Nombre de vœux

1-2 MonMaster – Nombre de vœux

1-3 Point sur la situation en LLSH

# 1-1 Parcoursup – Nombre de vœux – **INFORMATION**

- 36 320 vœux en 2023 / 35 916 en 2022
- Différences les plus importantes:
  - - 935 en Psychologie (5164 vœux) et -200 en LAS Psychologie (1556 vœux)
  - - 339 en SVTC (1967 vœux) et - 69 en LAS SVTC (1090 vœux)
  - + 315 en Tourisme (1355 vœux)
  - + 349 en Tourisme parcours Hospitalité (776 vœux) et + 168 en LAS Hospitalité (260 vœux)
  - + 353 en Economie Gestion (3710 vœux)

# 1-2 MonMaster – Nombre de vœux – INFORMATION

- 19004 candidatures en 2023 / 19010 en 2022  
(dossiers non encore vérifiés)
- Différences les plus importantes
  - - 943 Droit privé (1147 cand.)
  - - 986 Droit des affaires (251 cand.)

POUR INFORMATION

# 1-3 Point sur la situation en LLSH- INFORMATION

Occupation de l'amphi A depuis le 21 mars,  
Reconduction de l'occupation par vote en AG, toutes les semaines  
Nécessité de libérer l'amphi pour les secondes sessions qui débutent le  
7 juin

# 1-3 Point sur la situation en LLSH- INFORMATION

Travail de la délégation d'étudiants.étudiantes avec Sabine Mallet, Eric Pierre et Céline Lancelot

- Pauses intercours et méridiennes
- Difficultés pour les doubles-licences
- Aménagements des études pour étudiants situation de handicap
- Anonymisation des copies
- Charte des examens continus (calendrier connu à l'avance, jours de révision, étalement des épreuves)
- Statuts d'AJAC

POUR INFORMATION

# 2. Enseignements et conventions

2-1 Bilan du projet HyPE13 – **INFORMATION**

2-2 Bilan à mi-parcours – Thélème – **INFORMATION**

2-3 Offre de formation – Maquettes – Faculté DEG – **VOTES**

2-4 Modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet – **VOTE**

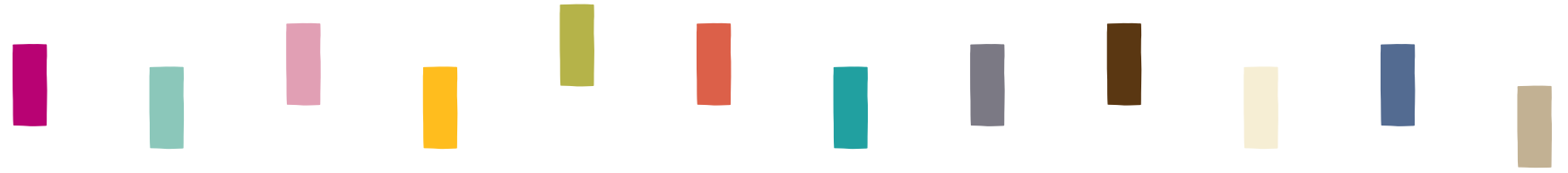
2-5 Offre de formation – Maquettes – IUT Angers-Cholet – **VOTES**

2-6 Modification des MCC – **VOTES**

2-7 Conventions – **VOTES**



Hybridation et Partage des Enseignements



# Bilan du projet

**HyPE 13**  
**<https://hype13.fr>**



# Sommaire

- Le projet dans sa globalité
- Le retour d'expériences UA
- Les productions



# 1. Le projet dans sa globalité

The logo for HyPE13, featuring the text 'HyPE13' in a bold, white, sans-serif font. The 'y' is lowercase and has a small dot above it. The '13' is in a smaller font size. The logo is set against a white rectangular background.

Hybridation et Partage des Enseignements

## Quelques chiffres-clés :



**19 Ressources**

et outils à concevoir



**12 Universités**

réunies dans le consortium



**3 Millions**

de budget pour accompagner vers la réussite



**24 Mois**


Pour réaliser le projet

# Les objectifs du projet



# Les livrables attendus et participation UA

Conformité RGPD


Oeuvre collective 

Sécurité des données et  
des évaluations

**SOCLE  
REGLEMENTAIRE  
ET TECHNIQUE**

 Interconnexion des  
Moodle

Catalogue de ressources

 Catalogue de cours  
partagé


Observatoire de la  
transformation pédagogique

**PARTAGE DE  
RESSOURCES**


Inscription des étudiants  
empêchés


Webinaire sur les ressources  
extérieures

**HyPE13**  
Hybridation et Partage des Enseignements

Fenêtre sur Cours 

**ACCOMPAGNEMENT**

Boîte à outils de  
l'hybridation pédagogique  
Modules d'auto formation 

Masques Pédagogiques 






Création d'un outil pour  
les Learning Analytics 

Tableau de Bord 


Ouvrage sur le métier  
d'Ingénieure Pédagogique 

**FORMATION**

Speed Moco enseignants :  
réussir avec les Learning  
Analytics 

Synthèse sur les outils de  
Learning Analytics 

Moco enseignant + étudiant :  
sensibilisation et préparer à  
l'enseignement hybride

Webinaire d'introduction  
aux Learning Analytics 



## 2. Un retour d'expérience extrêmement riche

- Capacité à nouer des liens forts entre personnes qui ne se connaissaient pas, en quelques mois
- Performance de gestion de projet entièrement à distance
- Pilotes investis et pro-actifs
- Prémices aux Universités Européennes dans le cadre d'une offre de formations partagées
- 30 personnels UA investis (EEC, Ingénieurs Pédagogiques, Développeurs, Biatss)

# 3. L'ensemble des productions HyPE 13 réinvestis à l'UA



<https://hype13.fr>



RÉUSSIR SES COURS  
QUAND ON EST  
**ÉTUDIANT**



**Livre**  
Vocabulaire de  
l'ingénierie pédagogique



METTRE EN PLACE  
**SON COURS**  
dans le cadre d'un enseignement  
**HYBRIDE**



**Livre blanc**  
Inscription aux  
formations à distance



**Générateur**  
de masques  
pédagogiques



**Dispositif**  
Fenêtre  
sur Cours



Guide pratique sur l'œuvre collective

Ce guide consiste à informer les publics sur les différents types de droits d'auteurs et de lever les freins au partage de ressources pédagogiques.

**Guide pratique**  
sur l'œuvre  
collective



**La boîte à outils**

**Boîte à outils**  
de l'enseignement  
hybride



**Charte & Glossaire**  
des bonnes  
pratiques RGPD



# 3. L'ensemble des productions HyPE 13 réinvestis à l'UA ☺

<https://hype13.fr>



**Infographie**  
Dispositifs de soutien à l'hybridation ☺



**Livre blanc**  
Tableau de bord pédagogique de suivi ☺



**Charte**  
pour le respect des droits d'auteurs ☺



**Cartographie des enseignements hybride**  
Un outil permettant la saisie, le stockage et la recherche de ressources, sur une interface simple et intuitive qui a pour ambition l'interopérabilité avec d'autres outils développés.  
des enseignements hybrides



**Hybridation des ressources externes**  
De l'établissement d'une stratégie au suivi des utilisations ☹



**Une introduction générale aux Learning Analytics** ☺

**POUR INFORMATION**

# 2-2 Bilan à mi-parcours – Thélème – INFORMATION

Il est présenté un bilan mi-parcours du projet Thélème.

POUR INFORMATION



PIA THÉLÈME  
ANR-17-NCUN-0008

# 5 ACTIONS

- 1- Continuum Lycée-Université
- 2- Tutorat – Accompagnement
- 3- Coursus et Rythmes
- 4- Evaluations
- 5- Numérique (action transversale)



**Thélème**

université  
angers

Le Mans  
Université







PIA THÉLÈME  
ANR-17-NCUN-0008

# ACTION 1

## Continuum Lycée-Université

Consolidation des actions menées dans le cadre de la liaison lycée-université  
Renfort des actions déjà menées



**Thélème**



université  
angers



Le Mans  
Université

# ESSAIMAGE ET DIFFICULTES RENCONTREES

## Les interventions dans les lycées :

- Difficultés de planification des interventions:
  - Planning très contraint des lycéens.lycéennes et des étudiants.tes
  - Augmentation du nombre de lycées et donc du nombre d'interventions
- Utilisation d'un outil informatique : Logiciel PLANO.
- Autorisation d'absence pour les CM.
- Engagement étudiant : reconnaissance et place accordée d'un point de vue temporel

## Les modules découvertes :

- Nécessité de mises à jour : action essentielle dans la vie de ces modules découvertes

## Les ateliers -3/+3, rencontre disciplinaire :

- Mathématiques (2022),
- Lettres (Expression – communication) (2023)

# CHANTIER EN COURS : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX FORMATS POUR LES 2<sup>NDE</sup>

- Projet d'un serious game d'1h animé par les étudiants sous forme d'un jeu de plateau ou jeu de carte permettant d'identifier des connexions entre les enseignements de spécialités, les domaines d'études et les métiers (en cours de création)

Objectifs : aborder les spécialités et le supérieur, la question du choix, la diversité des projets d'orientation et des voix qui y mènent

- Projet d'une découverte sur site des campus ou de déconstruction des stéréotypes sur les études supérieures dans des formes d'animations participatives

Objectifs : Ouverture des perspectives de projections dans le supérieur pour les lycéens les plus éloignés



PIA THÉLÈME  
ANR-17-NCUN-0008

# ACTION 2

## Tutorat-Accompagnement



**Thélème**





# Spécificités Angevines

- **Chargé.e.s d'accompagnement en composante**
- **Prise en charge des RSE**
- **Organisation en périodes**
- **Périodes de remédiation**
- **Tutorat d'approfondissement en L2 Sciences**



## Action n° 2 Accompagnement et Tutorat

Angers Objectifs 2022-2023 :

- **Accompagnement des publics aux besoins spécifiques**
- **Valorisation de l'engagement des étudiant.e.s salarié.e.s du pôle**
- **Séances de méthodologie en APC + portfolio étudiant.e.s accompagné.e.s**
- **Contrat pédagogique**
- **Indicateurs et suivi améliorés**

# Actions communes

Organisation de temps de travail en commun 4 fois/an LMU – UA =>>> Actions 2 et 4

- ▶ **Travail action 2 : formation des tutrices.eurs, échange de pratiques, indicateurs de réussite, communication, outils de suivi et d'accompagnement**
- ▶ **Travail action 4 : référentiel commun tutrices.eurs : soutenir le parcours pédagogique de l'étudiant**

# Difficultés rencontrées

- Anticipation des répercussions d'une action sur les autres
- Place de l'accompagnement / tutorat dans les maquettes
- Déploiement d'outils communs
- Valorisation de l'engagement étudiant
- Logiciel de suivi et d'accompagnement des étudiant.e.s (type Escale) + mise en place de contrats pédagogiques de réussite étudiante (CPRE)
- Prise en compte des RSE





## Propositions d'amélioration

- Amplifier et maintenir les temps de travail en commun
- Organiser des journées d'études communes aux deux universités, dédiées aux thématiques travaillées dans nos actions
- S'appuyer plus sur la recherche, thèse en cours et post-doc



PIA THÉLÈME  
ANR-17-NCUN-0008

# ACTION 3

## Cursus et Rythmes



**Thélème**



# La désémestrialisation de la Licence à la faculté des Sciences

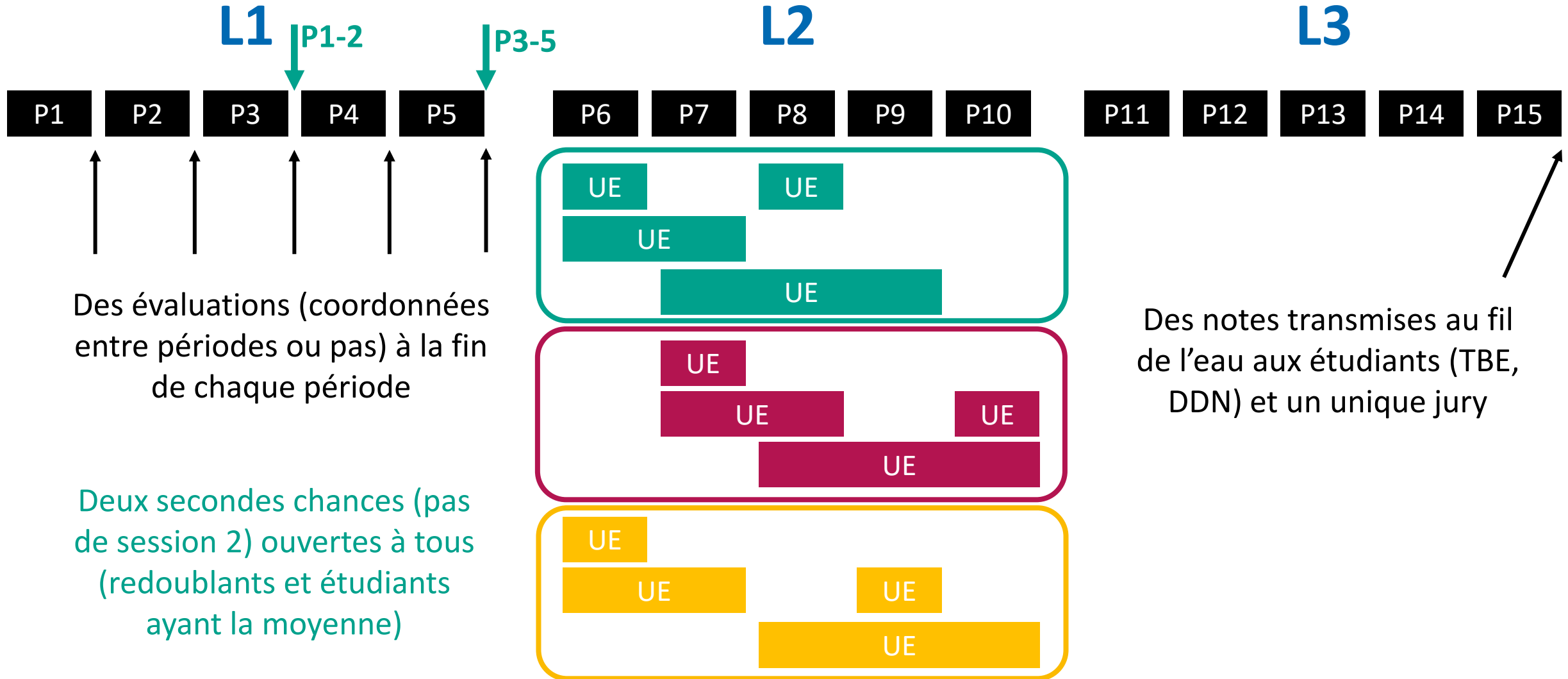


# UdA'

## FACULTÉ DES SCIENCES UNIVERSITÉ D'ANGERS

- Structures des nouvelles Licences
- Du bien... et du moins bien
- Et demain ?

# Un jury unique par an



Des évaluations (coordonnées entre périodes ou pas) à la fin de chaque période

Deux secondes chances (pas de session 2) ouvertes à tous (redoublants et étudiants ayant la moyenne)

Des notes transmises au fil de l'eau aux étudiants (TBE, DDN) et un unique jury

Blocs avec notes plancher

# SWOT *heleme*

## STRENGTHS

- Une première période de L1 **BienvenUA** d'accueil assortie d'un contrat signé par 100% des étudiants et d'un suivi annuel (ER, CA)
- Une scansion du travail en L1 propre à mieux apprendre le « métier d'étudiant »
- Une possibilité pour l'EC de se libérer une période
- Une remise en cause profonde des maquettes
- Un système d'évaluation configuré pour aider les étudiants à progresser
- Un sens (peusement) donné aux enseignements outils

## OPPORTUNITIES

- Le développement de nouveaux outils (TBE, jurys, EDT par IA...) propres à simplifier le travail de tous
- Les blocs de matières préfigurateurs de blocs de compétences
- Un accompagnement renforcé du LAB'UA pour innover
- Retour positif des étudiants qui conforte les équipes à continuer à travailler

## WEAKNESSES

- Une périodicité qui donne plus de travail aux responsables de filières et personnels de scolarité
- Une rigidité des EDT rendant complexe les absences, fatiguant les personnels
- Une difficulté en L1 SVTC à accueillir efficacement un public inhomogène (diversité de spécialités, niveaux disciplinaires divers)
- Des périodes peut-être trop courtes ?
- Découpage pédagogique vs vacances
- Système d'information qui doit se développer avec le besoin
- Des facilitations encore sous exploitées (absence sur une période, coordination de modalités d'exams simplifiante, filage des TP...)

## THREATS

- Une base qui attend une évaluation du projet
- Des aménagements à prévoir et dans la structure du projet et dans l'accueil des L1
- Certaines secondes chances d'opportunités (travail des personnels)
- Des retours de notes encore parfois trop lents
- Difficultés d'appropriation des personnels de l'UA et manque de temps pour du coup se saisir des outils facilitants

# ITO DO LIST

- ✓ Finaliser le travail en L3 pour la rentrée 2023
- ✓ Flexibiliser/faciliter le travail des collègues
- ✓ Favoriser/encourager/valoriser les innovations
- ✓ Renforcer / prolonger l'accompagnement des étudiants
- ✓ Prévoir les étapes suivantes
- ✓ ...

- Structure de formation
- Système d'information (EDT, TBE...)

- Appels à projet, décharges, financements, congé pour projet pédagogique...
- Ressources en lignes

- Suivis pluriannuels
- Bienvenue en France
- Inclusion

- Référentiel de compétences / APC
- Formations aux transitions (ODD...)

QUANTITÉ DE TRAVAIL / ÉCOUTE / COMMUNICATION

# La désémestrialisation de la Licence à la faculté des Sciences



# Ua'

## FACULTÉ DES SCIENCES UNIVERSITÉ D'ANGERS

- Structures des nouvelles Licences
- Du bien... et du moins bien

- 2 licences renouvelées et ouvertes dès 2021
- Désemestrialisation
- Périodes de 12 semaines en Droit
- Périodes de 6 semaines en Eco-Gestion
  - 1<sup>ère</sup> période consacrée à l'accueil des étudiants.tes
  - Les 1<sup>ères</sup> évaluations permettent de proposer 2 parcours: classique ou Pro (progressif ou professionnalisant)



Remontées des notes peuvent poser des difficultés

Relevés de notes automatisés (pole modélisation DEVEC)

Contrats pédagogiques

Blocs thématiques définis et déclinés en 9 blocs de compétences

acquisition des compétences en 3 ou 4 niveaux

Période de remédiation entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> session

Au moins 2 mois de stage au long de la licence (expériences professionnalisantes, grand oral de L3): valorisation de l'engagement étudiant

Licence de Droit en 2 périodes de 12 semaines  
unités d'enseignement fondamentales  
unités d'enseignement transversales  
unités d'enseignement à choix encadrés

- Licences transformées en périodes de 6 ou 7 semaines, désémestrialisation
- Transformation des 3 années en même temps
  - vraie 1<sup>ère</sup> période d'accueil des étudiants.tes, avec un entretien individuel ---> liaison avec les chargées d'accompagnement
  - difficultés pour les étudiants de s'adapter au nouveau calendrier, au rythme de travail différent dû au passage aux contrôles continus
  - difficultés pour les EEC de s'approprier le rythme des périodes, de modifier les évaluations (épreuves d'examen terminal...)
  - certains départements utilisent bien ces nouveaux rythmes (cours sur 3 périodes pour laisser du temps aux étudiants de lire)

- Réorganisation de la scolarité
  - Adaptation aux nombreux CC
  - Aménagements des études et des évaluations pour les étudiants en situation de handicap
  - Etudiants Erasmus (pb désemestrialisation)



PIA THÉLÈME  
ANR-17-NCUN-0008

# ACTION 4

## Compétences et Evaluations



**Thélème**



# 1. Rappel des objectifs de l'action 4

---

Pour toutes les licences des composantes DEG, LLSH et Sciences :

- **Production d'un référentiel de compétences** (comprenant des composantes essentielles, des niveaux de développement et des apprentissages critiques),
- Mise en œuvre, à minima en L3, de **situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)**, permettant l'évaluation de chacune des compétences du référentiel.
- Mise en place d'un **portfolio** : démarche réflexive pour que les étudiants soient conscients des compétences développées et de leur progression.

# 1. Rappel des objectifs de l'action 4

**MENER  
une démarche scientifique  
par l'expérimentation ou la  
modélisation**

- en utilisant un panel de techniques expérimentales ou de modèles adaptés au questionnement initial
- en anticipant les paramètres des protocoles expérimentaux
- en faisant preuve de rigueur dans l'expérimentation ou la modélisation
- en respectant les règles d'hygiène de sécurité et de respect de l'environnement
- en analysant les résultats avec les bons outils informatiques et mathématiques
- en discutant la qualité de la démarche et des résultats

- dans le cadre d'une analyse médicale ou environnementale
- dans le cadre d'une expérimentation ou d'une modélisation en recherche
- dans le cadre d'une séquence pédagogique auprès d'élèves ou du grand public

NIVEAUX

**Au terme de la L1**

En réponse à une question imposée et en utilisant un panel de protocoles basiques, concevoir, réaliser et analyser des expériences en laboratoire et sur le terrain en reformulant les règles HSE.

**Au terme de la L2**

En réponse à une question imposée et en utilisant un panel de protocoles et de modèles élaborés, concevoir, réaliser et analyser des modèles, des expériences et/ou des simulations en laboratoire ou sur le terrain en recherchant les règles HSE.

**Au terme de la L3**

En réponse à une question déterminée par l'étudiant, concevoir un protocole personnalisé ainsi qu'un plan de prévention HSE afin de réaliser et analyser des expériences, terrain ou en laboratoire.

APPRENTISSAGES CRITIQUES

- Formuler le questionnement pour chaque protocole
- Réaliser techniquement les expériences niveau L1 proposées
- Traiter les résultats avec l'outil mathématique et informatique
- Choisir correctement les témoins et les références expérimentales ainsi que le nombre de répliques
- Identifier et respecter les règles HSE sur le terrain et en laboratoire
- Savoir préparer ses expérimentations en amont (matériel, organisation, risques)
- Identifier les causes d'erreurs expérimentales

- Formuler un questionnement en s'appuyant sur les données de la littérature
- Réaliser techniquement les expériences niveau L2 proposées
- Démontrer un modèle simple, simuler et traiter des résultats en lien avec ce modèle
- Discuter la validité statistique et expérimentale des résultats obtenus
- Comparer ses résultats avec des valeurs de la littérature

- Savoir adapter un protocole/un modèle en fonction du questionnement
- Savoir choisir entre plusieurs protocoles/modèles selon le questionnement et les risques associés
- Anticiper les difficultés expérimentales ou de modélisation afin d'obtenir des données exploitables
- Identifier les limites de chaque protocole ou modèle en amont
- Discuter les limites des résultats scientifiques au regard des limites inhérentes aux méthodes d'analyse choisies

## 2. Actions en cours et perspectives

- Rencontres LMU/UA régulières sur l'action 4 : **réflexions communes** (ex : portfolio, référentiel des tuteurs), **mutualisation d'outils et de pratiques**
- Rédaction d'un **guide théorique** et d'un **guide méthodologique** ayant pour objectif d'aider les équipes dans la mise en œuvre de l'APC (en cours, livrable prévu pour juillet 2023).
- Collecte de retours d'expériences d'autres universités et **création de capsules vidéos** autour d'équipes LMU/UA ayant initié l'APC
- **Actions d'acculturation à l'APC** : Université d'été, retours d'expériences, conférences d'experts, ateliers...



### 3. Etat des lieux

- rencontres avec les doyens et assesseurs à la pédagogie de chaque composante

LLSH	Sciences	DEG
Travail non initié	Licence de chimie	Licence d'économie-gestion 9 compétences identifiées sur la base du référentiel RNCP et tableau croisé compétences/UE

- Action à venir : retour d'expérience APC licence économie-gestion de Pau

## 4. Difficultés rencontrées

- Démarche qui prend du temps,
- Equipes pédagogiques découragées de devoir reprendre leurs maquettes pour entrer dans une logique APC alors que ces dernières viennent d'être déposées,
- Equipes pédagogiques déstabilisées de devoir « se détacher » des fiches RNCP pour créer les référentiels de compétences
- Difficultés de compréhension de la notion de compétence et de l'intérêt pédagogique de la démarche APC, malgré les sessions de formation et REX proposés,



PIA THÉLÈME  
ANR-17-NCUN-0008

# ACTION 5

## Numérique



**Thélème**



- Hybridation
- Portfolio
- Modélisation à la carte des ECTS



# 2-3 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG – **VOTE**

Faculté Droit, Économie, Gestion	
Niveau	Intitulé
Licence professionnelle	« <b>Management et gestion des organisations</b> », <i>parcours « Entrepreneuriat »</i>

## 2-4 Modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet – VOTE

Il est demandé de voter la modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet afin de prolonger l'accréditation de la LP « Intervention sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle ».

# 2-4 Modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet – VOTE

type diplôme	MENTIONS	Parcours	Années
LP	Assurance, banque, finance : supports opérationnels	Métiers de l'épargne, prévoyance et retraite	LP3
LP	Commerce et distribution	Distribution, management et gestion de rayon grandes surfaces (Distrisup Management)	LP3
LP	Management et gestion des organisations	Management des PME-PMI (MPP)	LP3
LP	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Management culturel	LP3
LP	Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation	-	LP3
LP	Métiers de l'électricité et de l'énergie	Génie électrique pour le bâtiment	LP3
LP	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	Réseaux et télécoms	LP3
LP	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	Maintenance des systèmes automatisés	LP3
LP	Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle	Gestion et conception de projets industriels	LP3
LP	Productions animales	Conseil, valorisation et commercialisation des animaux d'élevage	LP3
LP	Gestion des achats et des approvisionnements	Achat	LP3
LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité	Fiscalité	LP3
LP	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	Conception et réalisation de machines spéciales	LP3
LP	Biologie Analytique et Expérimentale	Végétal	LP3
		Animal	LP3
LP	Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle	Accompagnement et insertion professionnelle des publics étrangers et/ou vulnérables	LP3

POUR VOTE

# 2-5 Offre de formation – Maquettes – IUT Angers-Cholet – **VOTES**

IUT Angers-Cholet	
Niveau	Intitulé
BUT 2	<b>« Gestion Administrative et Commerciale des Organisations »</b> <i>Parcours « Management commercial et marketing omnicanal »</i> <i>Parcours « Management des fonctions supports »</i>
BUT 3	<b>« Génie Mécanique et Productique »</b> <i>Parcours Simulation numérique et réalité virtuelle</i> <i>Parcours Chargé d'affaires industrielles</i>

**POUR VOTES**



# 2-6 Modification des MCC – VOTES

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les modalités de contrôle des connaissances des diplômes suivantes :

CeFe
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Diplôme d'Université d'Études Françaises (DUEF)</li><li>○ Diplôme d'Université Passerelle – Étudiants en exil (DUP)</li></ul>
SCAFOP
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)</li></ul>

# 2-6 Modification des MCC – VOTES

Faculté Droit, Économie, Gestion	
LP	Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle, parcours Assurance
M1	Droit privé
M1	Droit public, parcours Droit public général (DPG)
M1-M2	Droit public, parcours Droit international et européen (DIE)
M1-M2	Droit des Affaires, parcours Droit de l'entreprise (DAF)
M1-M2	Économie appliquée, parcours IESCI
M1-M2	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
M2	Droit privé, parcours Droit et pratique des procédures (DPP)
M2	Droit privé, parcours Droit privé approfondi (DPA)
M2	Finance, parcours Services financiers aux entreprises (SFE)

## 2-7 Conventions

### Convention avec MITD – LSQY – LEP – **VOTE**

L'Université d'Angers (ESTHUA) s'associe avec Mauritius Institute of Training and Development (MITD), le Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint Quentin-en-Yvelines (LSQY) et le Lycée Général et Technologique Evariste de Parny (LEP).

La convention a pour objectif de reconnaître et d'accompagner les formations de l'Île Maurice.

**POUR VOTE**

## 2-7 Conventions

# Conventions avec les lycées Saint-Benoît et Saint-Aubin et l'Enseignement Catholique de l'Académie de Nantes – **VOTES**

L'Université d'Angers s'associe avec les lycées **Saint-Benoît** et **Saint-Aubin** et l'Enseignement Catholique de l'Académie de Nantes.

Les conventions concernent les formations suivantes :

- CPGE1 MPSI (Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur),
- CPGE2 PSI (Physique et Sciences de l'Ingénieur).

**POUR VOTES**

# 2-7 Conventions

## Convention avec l'Université de Tunis– **VOTE**

L'Université d'Angers (Faculté LLSH) s'associe avec l'Université de Tunis.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master mention « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, parcours « Neuropsychologie de l'Enfant » de l'Université d'Angers,**
- Master professionnel de « Psychologie », parcours « Neuropsychologie du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent » de l'Université de Tunis.

**POUR VOTE**

# 4. Vie universitaire

## 4-1 Bilan de l'AFEV – INFORMATION

# 4-1 Bilan de l'AFEV – INFORMATION

Madame Nathalie GUILLEAU, déléguée territoriale, et Madame Maurine PERON, en charge du mentorat et référente Établissements d'Enseignement Supérieur, présentent le bilan 2021-2022 de l'AFEV.

POUR INFORMATION

# Bilan Afev Angers 2021 - 2022



L'AFEV,  
**CRÉATEUR DE LIENS  
SOLIDAIRES**  
**entre campus et  
quartiers populaires**



## 30 ans de création de liens solidaires entre campus et quartiers populaires

Grâce à l'Afev, des milliers d'étudiant-e-s s'engagent chaque année pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires. En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, ils agissent pour **une société plus juste et plus solidaire.**

### L' association en chiffres

- ▶ **60** pôles (64 en 2023)
- ▶ **17 524** binômes
- ▶ **867** colocataires solidaires
- ▶ **1600** établissements d'enseignements scolaires
- ▶ **503** quartiers prioritaires
- ▶ **20 204** engagés
- ▶ **1 593** volontaires en service civique
- ▶ **70** établissements d'enseignement supérieur dans **25** académies



## 4 MANIÈRES DE MOBILISER NOS ENGAGÉS SUR ANGERS

- ▷ LE BÉNÉVOLAT AVEC LE PROGRAMME **MENTORAT**
- ▷ LE BÉNÉVOLAT AVEC LE PROGRAMME **DEMO'CAMPUS**
- ▷ LE BÉNÉVOLAT AVEC LE PROGRAMME DE **COLOCATIONS SOLIDAIRES**
- ▷ **LE VOLONTARIAT EN SERVICE CIVIQUE**



Angers  
2021-2022  
Terrain d'Engagement

**6 QUARTIERS PRIORITAIRES**

- La Roseraie
- Monplaisir
- Savary/Giran
- Grand-Pigeon
- Belle-Beille
- Haut de St Aubin



**227 ENGAGÉS DANS LE MENTORAT**

**201 JEUNES ANGEVINS ACCOMPAGNES**

- 86 écolier.ières
- 104 collégien.nes
- 11 lycéen.nes



- 185 étudiants bénévoles, dont 41 inscrits dans l'Enseignement d'Ouverture Optionnelle (E2O) Université Angers/AFEV [Reconnaissance de l'engagement étudiant]
- 14 volontaires en service civique
- 28 colocataires solidaires [KAPS]

**DES PROJETS COLLECTIFS**

- Projet Trempl'Insertion avec la PJJ
- Projet avec la classe UPE2A de l'Ecole Jules Verne
- 28 Sorties collectives mensuelles: découverte lieux ressources de la ville, ouverture culturelle

**FORMATIONS BENEVOLES**

- Formations en présentiel & distanciel + échanges de pratiques
- Ressources en ligne : Plateforme de l'engagement (REEC), Site dédié, Mooc, Drive



**MENTORAT**



Angers  
2021-2022  
Terrain d'Engagement

### 301 COLLÉGIENS SENSIBILISÉS

- 190 3ièmes :
  - Montaigne (REP)
  - Jean-Lurçat (REP)
  - Félix Landreau
  - MFR Brissac Quincé
- 111 4ièmes : Saint Aubin la salle



### ATELIERS PROPOSÉS

2 Volontaires en Service Civique (VSC) référent sur le projet

- Module 1 : "Témoignages : Parcours Etudiant"
- Module 2 : "Découverte de la vie étudiante"
- Module 3 : "Visite du Campus"



### 25 ENGAGÉS

- 22 bénévoles :
  - 15 étudiants
  - 7 Volontaires en SC
  - 1 Colocataire Solidaire [KAPS]
- 2 Volontaires en Service Civique

**DÉMO' CAMPUS**  
S'ORIENTER ET RÉUSSIR  
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 20 D'ATELIERS

### 25h d'animation

Seul le module 1 a été choisi par les établissements scolaires cette année.

### 5 FORMATIONS

Proposées à nos engagés



DÉMO' CAMPUS



Angers  
2021-2022  
Terrain d'Engagement



### 29 KAPSEURS

- 20 Etudiants
- 6 jeunes actifs
- 1 volontaire en service civique
- 2 apprentis

### QUARTIER SAVARY

1 Volontaire en Service Civique (VSC)

- 7 Appartements
- 17 colocataires Solidaires (kapeurs)



### QUARTIER GRAND-PIGEON

1 Volontaire en Service Civique (VSC)

- 5 appartements
- 12 colocataires Solidaires (kapeurs)



### 10 THÉMATIQUES 51 ACTIONS/AN

- Inclusion Numérique
- Sensibilisation à l'Orientation
- Distribution Alimentaire
- Convivialité
- Environnement
- Défis sportifs
- Précarité Menstruelle
- Partage Culinaire
- Arts
- Journal de quartier

### 481 HABITANTS TOUCHÉS



28 Enfants/jeunes de ces 2 quartiers mentorés par des kapeurs



LES COLOCATIONS SOLIDAIRES



Angers  
2021-2022  
Terrain d'Engagement



**COLLÈGE  
FÉLIX LANDREAU**  
2 VSC\*  
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
  - 156h/8 mois
  - 6 créneaux/semaine
  - 52 élèves accompagnés
- Animation du foyer  
2h/semaine (40 élèves rencontrés)
- Atelier Elèves Allophones  
2h/semaine (10 élèves)

**COLLÈGE  
JEAN-LURÇAT (REP+)**  
2 VSC\*  
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
  - 110h/8 mois
  - 5 créneaux/semaine
  - 43 élèves accompagnés
- Atelier Parenthèse:  
3h/semaine (20 élèves rencontrés)

**COLLÈGE  
JEAN-MERMOZ (REP)**  
2 VSC\*  
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
  - 208h/8 mois
  - 8 créneaux/semaine
  - 149 élèves accompagnés
- Animation du foyer  
2h/semaine (50 élèves rencontrés)

**COLLÈGE  
JEAN-VILAR (REP+)**  
2 VSC\*  
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
  - 156h/8 mois
  - 6 créneaux/semaine
  - 33 élèves accompagnés
- Animation du foyer  
2h/semaine (40 élèves rencontrés)

**COLLÈGE  
MONTAIGNE (REP)**  
2 VSC\*  
8 à 10h/semaine/Volontaire

- Devoirs Faits :
  - 104h/8 mois
  - 4 créneaux/semaine
  - 36 élèves accompagnés
- Animation du foyer  
2h/semaine (35 élèves rencontrés)
- Suivi régulier des 3ième (cv, recherche de stage)



**VOLONTARIAT EN RESIDENCE**

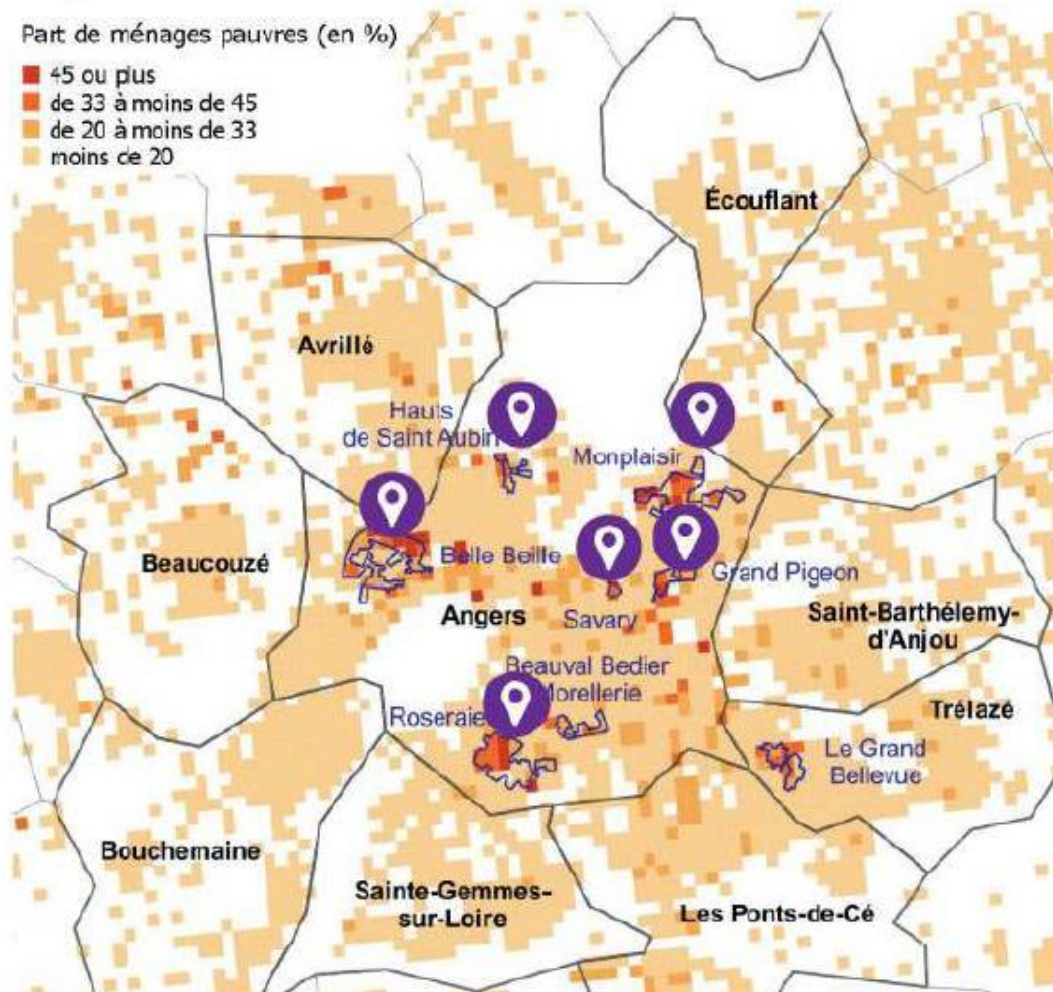


\*VSC=Volontaire en Service Civique

# Afev Angers 2021 - 2022

Part de ménages pauvres (en %)

- 45 ou plus
- de 33 à moins de 45
- de 20 à moins de 33
- moins de 20



# AFEV Angers

Nos chiffres clés



# LE VOLONTARIAT EN SERVICE-CIVIQUE

## ► Un Service Civique dédié à des actions éducatives



**En 2021- 2022 : 14 volontaires en service civique** tutorés, formés, accompagnés par l'équipe de salariées (3 tutrices)

1. **Mobiliser les étudiants** pour qu'ils deviennent bénévoles,
2. **Participer aux programmes** d'action de l'association :
  - Suivi et animation du Mentorat,
  - Animation Démo'Campus,
  - Suivi et animation des Colocations solidaires
  - interventions hebdomadaires dans les collèges prioritaires angevins,
  - Interventions en école (collectifs d'accompagnement à la scolarité)
  - Interventions auprès du Service Territorial En Milieu Ouvert (PJJ)





# LES BÉNÉVOLES

## ► Profil



**253**  
jeunes engagés

210 étudiants bénévoles  
29 Kapseurs (colocataires solidaires)  
14 Volontaires en Service Civique

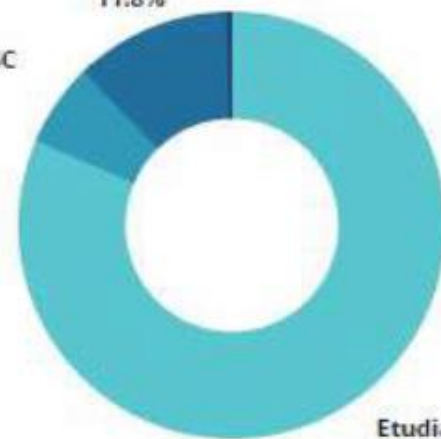


227 bénévoles engagés dans le Mentorat  
150 femmes  
77 hommes

25 Bénévoles pour le projet DEMO' Campus

16 Bénévoles ayant reconduits

Kapseurs  
11.8%  
Volontaires SC  
6.3%



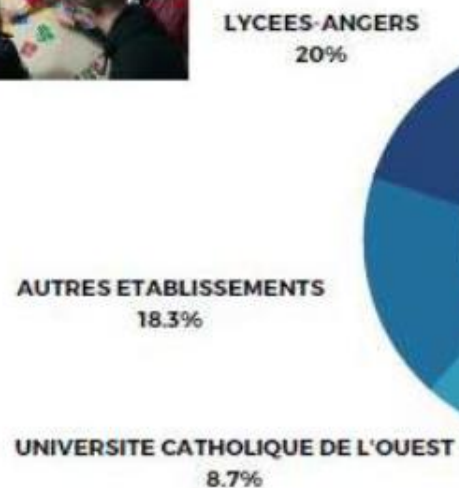
Etudiants Bénévoles  
81.5%

# LES BÉNÉVOLES

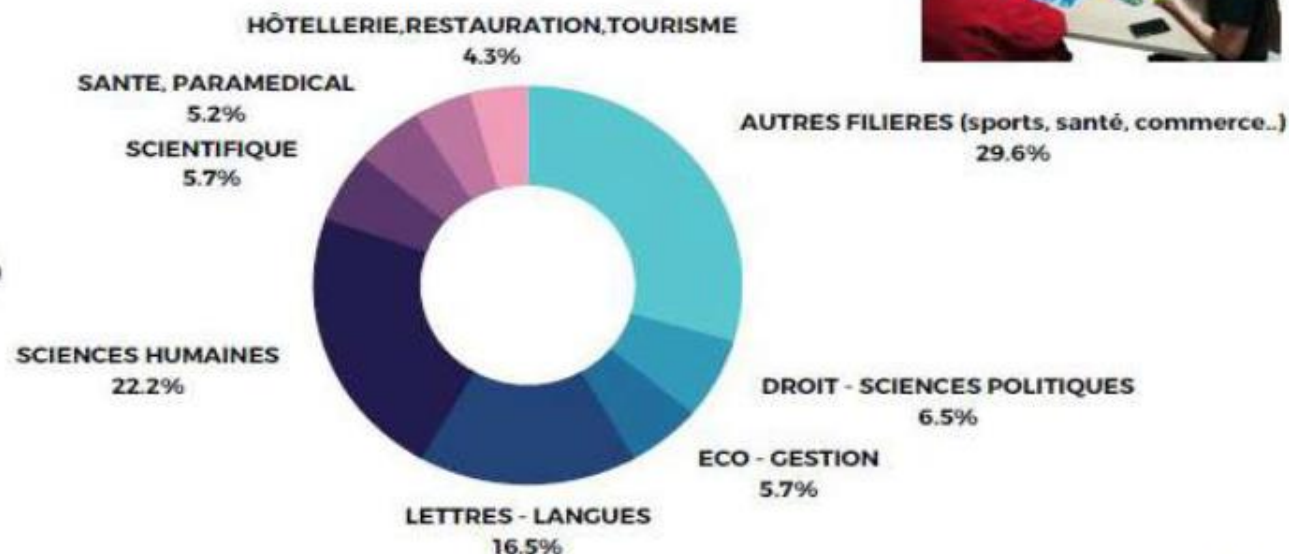
## ► Profil



### Le lieu d'étude des engagés angevins ◀



### ► Les filières d'étude des engagés angevins



UNIVERSITE D'ANGERS (UA)  
53%



122 étudiants à l'Université d'Angers, dont 43 inscrits dans l'E20 "accompagnement à la scolarité avec l'Afev"

# LES BÉNÉVOLES

## ▶ Notre mission auprès des bénévoles

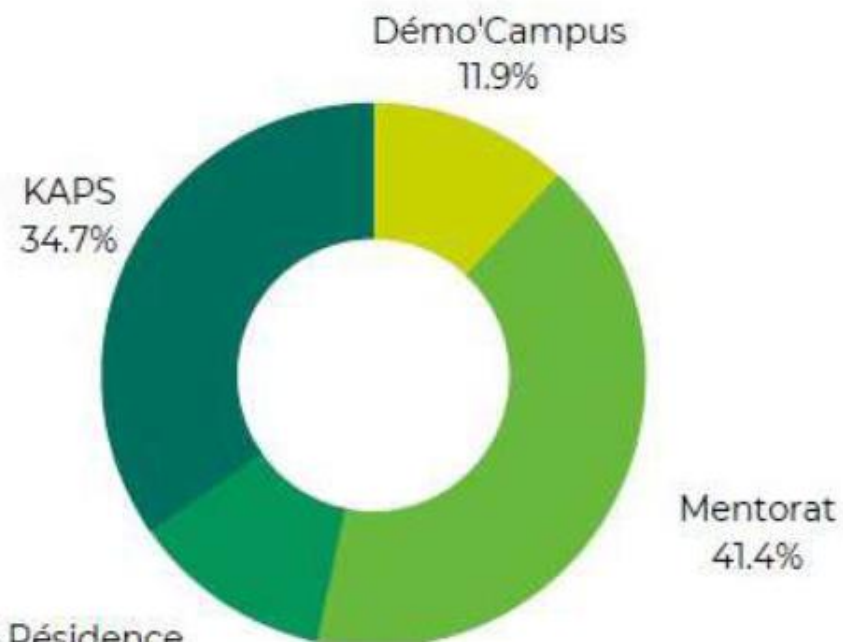
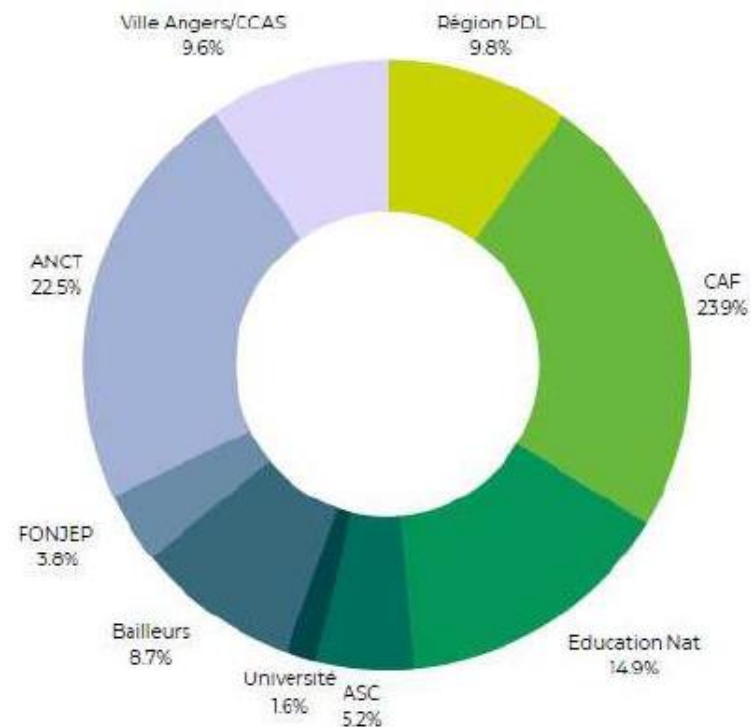
1. **Les accompagner, les former et les suivre** tout au long de l'année,
2. **Réaliser l'ingénierie de projet** nécessaire pour que leur engagement soit utile dans les quartiers populaires.
3. Pour ceux inscrits dans l'E2O, **évaluer leur engagement en collaboration avec l'Université d'Angers**
4. Leur proposer des **soirées thématiques** (conviviales, débats, intervenants ...) **pour développer leur réseau sur Angers et favoriser l'intégration** des nouveaux arrivants sur le territoire.

## LES FINANCEMENTS

Pour information, **il n'y a pas de cotisation d'adhésion** (gratuité) pour le public bénéficiaire des actions de l'AFEV, ni pour ses adhérents (ses bénévoles).

**Le bilan financier de l'AFEV Angers est à l'équilibre et s'élève à 210 980 €**

Les actions de l'AFEV existent grâce **au soutien de ses partenaires financiers publics** sur la période 01/09/2021 au 31/08/2022.





**afev\*\***

CRÉATEUR DE LIENS SOLIDAIRES



**afev.org**

**MERCI**



# Prochaines CFVU

- **Lundi 05 juin 2023 à 14h30**
- **Lundi 10 juillet 2023 à 14h30**